



AJACCIO
CITÀ D'AJACCIU

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE, ATTRACTIVITÉ
DIRIZZIONI GINERALI AGHJUNTA AMBIENTI, QUATRU DI VITA, ATTRATTIVITÀ
DIRECTION DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DU DOMAINE PUBLIC
DIRIZZIONI DI U CUMERCIU, DI L'ARTISGIANATU È DI U DUMINIU PUBLIC

DEMANDE EMPLACEMENT MARCHÉ DES PRODUITS MANUFACTURÉS

1. Déclarant

Raison sociale :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone portable (obligatoire) :

Courriel (obligatoire) :

2. Caractéristiques de la demande.

Nombre de lots souhaités : 1 lot = 3 ml x 2.50 m profondeur

2 lots = 6 ml x 2.50 m profondeur

Le montant des droits de place d'un exposant journalier est de :

- *Période hivernale (novembre à mars) : 11.40 € / lot*
- *Période estivale (avril à octobre) : 16.50 € / lot*

Horaires journalier période hivernale : Arrivée 06h00/7h30 Départ : heure limite 14h00

Horaires journalier période estivale : Arrivée 06h00/7h30 Départ : heure limite 14h30

Les exposants journaliers ne peuvent prétendre à débiller sur le marché que dans la limite des jours suivants :

- *Les samedis et dimanches.*



AJACCIO
CITÀ D'AJACCIU

3. Produits proposés à la vente.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

4. Pièces obligatoire à fournir.

- Un extrait d'inscription au registre de commerce ou Kbis datant de moins de 3 mois.
- La photocopie d'une pièce d'identité.
- L'attestation d'assurance responsabilité civile à jour.
- L'attestation MSA pour le marché alimentaire pour les producteurs.
- La carte permettant l'activité de commerçant ambulant pour les résidents hors commune (sauf pour ceux qui relèvent de la MSA).
- Pour les résidents de la commune, un justificatif de domicile

A renvoyer à la Mairie d'Ajaccio

Direction du commerce de l'artisanat et du domaine Public
Service gestion des marchés et de la Halle
Avenue Antoine Serafini
B.P 412- 20304 Ajaccio Cedex
commerce@ville-ajaccio.fr

A....., le.....

SIGNATURE